VILLE DE SCEAUX 2 mars 17

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 2 mars 2017

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Organisation de classes transplantées pour l'année 2017** 

Rapporteur: Chantal Brault

La Ville favorise depuis de nombreuses années les départs volontaires en classes transplantées. Chaque année, des centaines d'enfants des écoles de Sceaux partent avec leurs enseignants pour travailler dans un autre cadre que celui de l'école. Ils découvrent un environnement différent pendant cinq jours et quatre nuits.

En 2016, 114 enfants de CM2, soit 4 classes, sont ainsi partis à Blainville-sur-Mer et à Saint Briac-sur-Mer. Cette année 8 classes ont sollicité la Ville dans le cadre de ce dispositif, soit un doublement par rapport à l'année précédente. Ces séjours, riches d'expériences tant pédagogiques, éducatives qu'humaines, dont les directeurs et les enseignants des écoles sont les principaux artisans, permettront cette année à 230 enfants de partir à Vagney et à La Bresse dans les Vosges (88).

Malgré un contexte budgétaire contraint pour les communes, la ville de Sceaux a souhaité confirmer son attachement à l'organisation de ces séjours, à la différence de nombreuses villes. Elle a donc engagé, en concertation avec l'Education nationale, une réflexion sur le départ en 2018 de l'ensemble d'une classe d'âge dans toutes les écoles de Sceaux. Cette nouvelle offre doit permettre à chaque enfant de la même tranche d'âge de partir durant leur scolarité à Sceaux de façon équitable.

La participation des familles se calculera selon le quotient familial. Le taux de participation des familles sera calculé selon la formule suivante :

 $0,04793651 \times QF + 1,938737$ 

Le quotient familial minimum est de 272,47 € et lemaximum est de 1 628,43 €.

Afin d'alléger la participation des familles aux revenus plus modestes, la Ville prendra à sa charge entre 20 % et 85 % du coût du séjour, augmentant ainsi sa participation pour les quotients les plus faibles.